



COMITÉ : AVEYRON

FICHE D'APPEL A CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR

PHASE 2 : SCRUTIN INDIVIDUEL

ELECTION OLYMPIADE 2020/2024

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Extrait statuts types de comité – Article 10 composition du comité directeur

- (*) Peuvent être élues au comité directeur les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques, ou les personnes de nationalité étrangère, majeures de 18 ans révolus, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales. Ne peuvent être élues les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif. Ne peuvent être élues au comité directeur que les personnes licenciées à la fédération et titulaires de la ceinture noire délivrée au titre de l'une des disciplines fédérales. Toutefois par exception et dans une proportion inférieure à la moitié des membres du comité directeur les personnes remplissant toutes les conditions sauf la qualité de ceinture noire, peuvent se présenter en justifiant avoir acquis, pendant une période d'au moins cinq années de licence consécutives précédant l'élection, une connaissance suffisante des activités fédérales par l'exercice de responsabilités électives ou non au sein de la fédération ou de ses organismes fédéraux internes. La fonction de président ne peut faire l'objet de la présente exception et exige d'être titulaire de la ceinture noire. Les candidats doivent être membres d'un club affilié dont le siège social est situé dans le territoire de compétence du comité. Le cumul de mandats fédéraux est interdit à l'exception de celui de membre du conseil d'administration fédéral.
- (**) Le comité directeur doit comprendre un nombre de membres féminins conforme à la loi (en proportion des effectifs féminins enregistrés sur le territoire de compétence du comité au titre de l'année sportive précédant l'assemblée générale électorale).

RAPPEL – IMPORTANT

Tout candidat(e) ayant postulé sur une liste non élue au 1^{er} tour de scrutin, peut, s'il le souhaite, reporter sa candidature pour l'élection individuelle du 2^{ème} scrutin.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de remplir une nouvelle fiche de candidature individuelle.

INDICATIONS

Exemple

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES		9
NOMBRE DE POSTES SUR LA LISTE BLOQUEE		5
SCRUTIN INDIVIDUEL		4
NOMBRE MAXIMUM DE NON CEINTURE NOIRE (*)		4
NOMBRE MINIMUM DE FEMININES (**)		3

Le nombre minimum légal de féminines sera calculé sur l'ensemble du comité directeur. Si ce nombre de candidates est inférieur au nombre de postes ils doivent leur être réservés en attente de cooptation éventuelle.

IDENTITE - FONCTION

CANDIDAT(E)

NOM Prénom Sexe

Adresse

Code postal Ville

Date/lieu de naissance Nationalité.....

Profession

☎ portable Email-@

N° de licence *de la saison en cours*

Club d'appartenance N° d'affiliation du club.....

Grade Date d'obtention du grade

FONCTIONS ACTUELLES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS

Fédération

Région

Département

Club

FONCTIONS ANTERIEURES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS

Fédération

Région

Département

Club

AUTRES FONCTIONS DANS LE MOUVEMENT SPORTIF, ASSOCIATIF ET AUTRES

.....

ATTESTATION – cocher les réponses correspondantes

Le (la) soussigné(e) certifie :

Respecter l'ensemble des dispositions des Textes Officiels et, notamment le principe de l'amateurisme fixé à l'Article 1 du règlement intérieur fédéral ;

Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir été sanctionné(e) d'inéligibilité ;

Etre titulaire de la ceinture noire ;

OU

Avoir acquis (durant une période d'au moins 5 années de licence consécutives précédant l'élection) une connaissance suffisante des activités fédérales par l'exercice de responsabilités électives, ou non, au sein de la fédération et de ses organismes fédéraux internes
[Joindre les justificatifs des 5 années de licences](#)

Fait à le Signature

A compléter par le Comité

DEPÔT DE CANDIDATURE

La présente attestation est déposée conformément à l'Article 10 des Statuts de Comité. Elle doit parvenir **40 JOURS AVANT**

LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE SOIT AVANT LE (date de dépôt)

Le dépôt de candidature peut s'effectuer :

- Physiquement au Comité contre un récépissé de dépôt délivré sur place à l'adresse suivante :

.....

- Par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante :

.....

dans ce cas le cachet de la poste de la date d'envoi de la LR / AR fera foi.

Partie réservée au Comité

Candidature enregistrée le _____

reçue par : lettre recommandée avec accusé de réception

déposée au comité contre récépissé

Visa de réception en qualité de _____

Signature